

CADRE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DU PROJET PERSONNEL ASSOCIATIF OU COLLABORATIF

Dans le cadre « Compétences / Préprofessionnalisation », les étudiants de troisième année de licence peuvent présenter un projet personnel agréé (associatif ou collaboratif).

Domaine

Le projet personnel agréé (associatif ou collaboratif) doit être **en rapport avec le droit**. Votre rôle et vos missions au sein de la structure peuvent ne pas être exclusivement orientés vers le droit ; néanmoins, la matière juridique doit nécessairement avoir une importance significative.

Présentation du pré-projet :

Les étudiants qui ont choisi de présenter un projet personnel agréé doivent préalablement faire valider un pré-projet.

- Date butoir pour présenter son pré-projet : lundi 6 novembre 2017

- Lieu de dépôt du pré-projet : votre secrétariat pédagogique, à savoir :

* secrétariat de la licence 3, Mme Coralie OLIVER, Mail : dsp.l3@parisnanterre.fr, Bureau fermé le mercredi.

* secrétariat de la Licence Droit français étrangers, Mme Thoueïba MARON, tmaron@parisnanterre.fr Bureau fermé le mercredi et le vendredi après-midi.

- Contenu du pré-projet : le pré-projet est un document de 2-3 pages maximum (écriture Times 12, interligne 1,5) dans lequel l'étudiant présente le projet qu'il entend réaliser au cours de l'année universitaire 2017-2018

- Date de validation du pré-projet : vendredi 1^{er} décembre 2017. Les étudiants seront informés au plus tard le vendredi 1^{er} décembre 2017 si leur pré-projet est validé.

Documents à fournir en vue de l'évaluation du projet personnel agréé

A l'issue de la réalisation du projet, l'étudiant devra remettre un rapport de 4 pages (écriture Times 12, interligne 1,5, relié). Ce rapport devra comprendre : 1) Une présentation du projet, 2) Votre rôle dans le projet, 3) Ce que le projet vous a apporté d'un point de vue personnel et professionnel 4) Tous les documents pertinents (ex : statuts de l'association...)

Lieu de remise du rapport : le rapport devra être déposé au secrétariat de la licence :

- Mme Coralie OLIVER, bureau de la Licence 3, Mail : dsp.l3@parisnanterre.fr - Bureau fermé le mercredi

- Mme Thoueïba MARON, bureau de la Licence Droit français étrangers, tmaron@parisnanterre.fr
 - Bureau fermé le mercredi et le vendredi après-midi

Date de remise du rapport : le rapport devra être remis le lundi 30 avril 2018 à 12h. Au-delà de cette date, aucun rapport ne sera accepté.

Vous devez émarger au moment de la remise de votre rapport.